Fiche de donnée de sécurité

Big D Aerosol Room Deodorant

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Big D Aerosol Room Deodorant
Autres moyens d'identification	351,426,,429,430,431
Autres identifications	Aerosol Room Deodorant
Famille du produit	Aerosol Products
Usage recommandé	Air Freshener.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Big D Industries, 5620 SW 29th St, Oklahoma City, OK, 73179, 405 682 2541, BigDInd.com
Numéro de téléphone d'urgence	InfoTrac, 800 535 5053, 24hr
Numéro de la FDS	0652
Date de préparation	le 10 août, 2021

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Aérosols inflammables - catégorie 2; Gaz sous pression - gaz comprimé; Irritation oculaire - catégorie 2A

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :
Attention
Mention(s) de(s) danger(s) :

H223	Aérosol inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

May cause eye irritation. Causes redness and pain.
Conseil(s) de prudence :

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Acetone	67-64-1	60-80	
n-Butane	106-97-8	10-20	
Propane	74-98-6	10-20	
Fragrance	No CAS	2.5-10	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut causer une irritation modérée à sévère.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Instructions particulières

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu.
Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : produits chimiques inflammables; produits chimiques irritants; produits chimiques toxiques; monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Dans le cas d'un incendie de grande surface, évacuer immédiatement le secteur et utiliser une lance sur tourelle ou un support de lance télécommandé.
Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de donnée de sécurité avant de procéder au nettoyage. Ventiler la zone afin de prévenir l'accumulation de gaz, surtout dans les espaces clos.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas perforer ou incinérer un récipient, même s'il est vide. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Ne pas percer ni brûler le contenant, même si le produit a été utilisé. Éviter le chauffage. Ne pas utiliser à proximité d'opérations de soudage ou d'autres sources importantes d'énergie. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de respirer ce produit. Prévient l'exposition cutanée. Éviter tout contact avec les yeux. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Réserver l'accès au personnel autorisé. Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : à température contrôlée, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
Nom chimique	**TWA**	**STEL**	**TWA**	**Ceiling**	**8-hr TWA**	**TWA**
Acetone	500 ppm	750 ppm	1000			
n-Butane	1000 ppm		800 ppm			
Propane	1000 ppm		1000 ppm			

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence Gaz claire.

Odeur	Pas disponible
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	< -247.00 ºF (-155.00 ºC) (estimé) (Acetone)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	~ 18280.4 mm Hg (2437.4 kPa) à 68 ºF (estimé)
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	~ 0.706 (estimé) à 20 ºC (68 ºF)
Solubilité	Pas disponible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coéfficient de partage n-octanol/eau	2.36 à 20 ºC (68 ºF) (estimé) (Propane)
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)

Autres informations

État physique	Gazeux

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Hautes températures. Températures au-dessus de 122.0 ºF (50.0 ºC)

Matériaux incompatibles

Inconnu.
Non corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux

Inconnu.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Ingestion; inhalation; contact avec la peau; contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)

Acetone	76 mg/kg (souris) (4 heures d'exposition) (gaz)	5800 mg/kg (rat)	20000 mg/kg (lapin)
n-Butane	1237 mg/L (souris) (2 heures d'exposition)		
Propane	658 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)		

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur les animaux montrent une très légère irritation ou ne montrent aucune irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains montre une irritation oculaire sévère.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Ne constitue pas une voie d'exposition pertinente (gaz).

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Sans danger selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Acetone		A4		

N'est pas réputé cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

N'est pas réputé pour causer des effets sur ou par la lactation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas un mutagène.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues

Acetone	4740-6330 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce)	21.6-23.9 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures; eau douce)		

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ou ses produits de dégradation devraient être bioaccumulables.

Mobilité dans le sol

Les études ne sont pas disponibles.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. L'évaluation requise des risques liés au déchet et l'observation des lois applicables relatives aux déchets dangereux est sous la responsabilité de l'utilisateur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
US DOT	1950	Aerosols, flammable	2.1	
IATA (Air)	1950	Aerosols, flammable	2.1	
US DOT	1950	Aerosols, flammable	2.1	

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

Autres informations DOT: This material may ship by passenger plane as: UN1950, Aerosols, 2.1, Limited Quantity. Must have a flammable label and Limited Quantity (Y) label if shipping by air.
DOT: This product meets the exception requirements of section 173.306 as a limited quantity and may be shipped as a limited quantity.
IATA: This product meets the exception requirements as a limited quantity and may be shipped as a limited quantity. Follow all rules and regulations to do so.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA conformément à 40 CFR 720.

Autres listes réglementaires des É-U

CERCLA. (Acetone)
Fédéral É-U. (Acetone)
New Jersey Right To Know. (Propane). (n-Butane)
Pennsylvania Right To Know. (Acetone). (n-Butane). (Propane)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA **Santé - 1** **Inflammabilité - 3** **Instabilité - 0**

Avis

This Safety Data Sheet has been prepared in accordance with the Globally Harmonized System for the Classification and Labeling of Chemical (GHS) TO the best of our knowledge the information herein is accurate. However, the supplier makes no warranty and assume no liability resulting from its use. In No event shall the supplier be liable for any claims, losses, or damages of any third party resulting from the use of or reliance upon this information.